



Division
des personnels
enseignants

Référence :
26/08/2016
09:41:15_DP_DPE4_AP
Examen du D.D.E.E.A.S.
Dossier suivi par
Aurélie Paris
Téléphone
04 91 99 67 67
Fax
04 91 99 67 81
Mél.
ce.ia13dpcf1
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
de 08h30 à 17h00

Le directeur académique
des services départementaux
de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et messieurs les instituteurs
et professeurs des écoles

S/C - de Mesdames et Messieurs les IEN
- de Mesdames et Messieurs les directeurs
de SEGPA
- de Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissements spécialisés

Marseille, le 1^{er} septembre 2016

OBJET : Examen pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissement d'éducation
adaptée spécialisée (D.D.E.E.A.S.) – **Session 2017.**

REF : - Arrêté du 19 février 1988 modifié
- Arrêté du 17 août 2016 paru au B.O. n°30 du 25 août 2016

La procédure d'inscription pour l'examen du D.D.E.E.A.S. est désormais dématérialisée.
Les inscriptions auront lieu du 01 Septembre 2016 au 15 Octobre 2016 à partir de
l'adresse électronique suivante :

<http://exapro.siec.education.fr>

Le dossier pré-rempli dont vous serez destinataire à l'issue de la campagne d'inscription
devra être retourné, éventuellement corrigé, accompagné des pièces justificatives et du
document de proposition de sujet de mémoire **avant le 18 novembre** à l'adresse indiquée
dans la colonne expéditeur.

Les épreuves se dérouleront à la *Maison des Examens - SIEC, 7 rue Ernest Renan 94749
ARCUEIL Cedex*, où les mémoires devront parvenir en trois exemplaires avant le 19 mai
(le cachet de la poste faisant foi).

- L'épreuve écrite de législation, administration, gestion aura lieu le 19 Juin 2017 de 9 heures à 13 heures ;
- Les épreuves orales se dérouleront à partir du 20 Juin 2017.

Le directeur académique

Signé

Luc LAUNAY